



Commune de Vulruz

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2013

<u>Présidence</u>	: M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	: 35
Auditeur sans droit de vote	: 1

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 22 novembre 2013 no 47, affichage au pilier public, et parution dans le Vulruz.ch de novembre, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 septembre 2013.
2. Budget 2014
 - 2.a) Budget de fonctionnement ; rapport de la Commission financière,
 - 2.b) Budget des investissements
 1. Dépassement du crédit d'investissement pour le trottoir de Pré-Chenaux et financement;
 2. Pavillons scolaires provisoires et financement ;
 3. Construction d'une nouvelle école : procédure d'appel d'offres « concours » et financement ;
 4. Travaux de stabilisation et de réfection de la base du captage d'eau potable des Ciernes, et financement;
 5. Achat d'une motopompe pour le CSPI Sâles-Vulruz et financement ;
 6. Assainissement de la fosse à lisier du Champ du Pâquier, et financement ;
 7. Acquisition d'une saleuse/sableuse, et financement.
 - 2.c) Rapports de la Commission financière sur les points 1 à 7 précités.
 - 2.d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2014.
3. Présentation de la planification financière 2014 – 2018;
4. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic déclare ouverte cette assemblée, et salue les personnes présentes.

L'enregistrement de l'assemblée n'est pas demandé, il n'y a pas de remarque sur le tractanda.

M. Jordan nomme Mme Sandra Maillard et M. Raoul Ruffieux scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 septembre 2013

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée, il n'est pas lu. Les citoyennes et citoyens présents l'approuvent par main levée à l'unanimité.

2

2. Budget 2014

Au préalable à la présentation des budgets, M. Bovigny, vice-syndic responsable des finances, informe que le budget d'investissement a été corrigé en tenant compte de la participation de la Commune de Sâles de Fr. 18'330,00 dans le cadre de l'achat de la motopompe pour le CSPI.

2.a) Budget de fonctionnement

M. Claude Bovigny, vice-syndic, commente ce budget de fonctionnement, qui boucle ainsi :

Dépenses	Fr.	3'647'201,96
Recettes	Fr.	3'602'679,98
Déficit	Fr.	44'521,98

M. Bovigny relève que ce déficit atteint le 1,29 % du total des recettes hors imputations internes.

Pour 2014, M. Bovigny précise que deux éléments nouveaux sont apparus dans l'élaboration du budget de notre Commune, à savoir la réorganisation du service des curatelles qui induit une augmentation assez importante de ce poste et la régionalisation des sports, qui est une nouvelle charge. Concernant les charges liées, elles sont stables par rapport à l'année dernière.

Tenant compte de ces éléments, le Conseil Communal s'est fixé comme objectif de présenter un budget le plus équilibré possible, tout en prévoyant les travaux et achats nécessaires au maintien du patrimoine de la Commune.

Mme Georgette Bussard demande des précisions quant au coût de Fr. 40'000,-- budgeté pour le Service des curatelles.

M. Bovigny explique que 2 curatrices à plein temps, ainsi qu'une secrétaire-comptable à 100 % et une deuxième à 50 % ont été engagées par ce nouveau Service des curatelles Sionge et Rive Gauche, qui occupera les locaux de l'ancienne poste. Les salaires de ce personnel, la location des bureaux, et pour la première année, l'achat de mobilier et matériel de bureau sera à charge des 7 communes faisant partie de ce Service des curatelles. Ces 7 communes assumeront le coût de ce Service, diminué des participations que les personnes concernées (ancien terme : pupille) peuvent assumer. Ces charges sont évaluées à Fr. 440'000,--, elles seront réparties à raison du 50 % en fonction de la population des 7 communes, et 50 % au prorata du nombre de dossiers propres à chaque Commune.

M. Bovigny précise à M. Jean Godel que le revenu du bénéfice pour les personnes morales est de Fr. 45'000,--, et Fr. 11'000,-- sur les fonds propres.

Parole est donnée à la Commission financière, M. Pierre Gremaud, Président, qui confirme que ladite Commission a examiné le budget de fonctionnement 2014, en date du 29 novembre écoulé, et recommande à l'assemblée de l'accepter tel qu'il vient d'être présenté.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le budget de fonctionnement 2014 par main levée à l'unanimité.

2.b) Budget des investissements

3

1. Dépassement du crédit d'investissement pour le trottoir de Pré-Chenaux et financement;

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, Conseiller communal responsable des routes, qui confirme que le dépassement de Fr. 15'824,70 sur un investissement de Fr. 190'000,-- est dû notamment aux travaux de géomètre plus conséquents que prévu. En effet ce poste avait été calculé au prorata des emprises de la route cantonale. Au vu des nombreuses parcelles concernées et des petites surfaces traitées, un temps important a été consacré pour ces différents échanges de terrain. Selon la législation en vigueur, c'est le maître d'état qui doit prendre en charge ces frais, en l'occurrence la Commune.

M. Deschenaux précise aussi que ce montant de Fr. 15'824,70 a déjà été payé par les liquidités courantes de la Commune.

Il profite de la parole qui lui est donnée ce soir pour remercier les riverains qui ont accepté des cessions de terrain pour permettre la création de ce trottoir.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement le dépassement de ce cet investissement et son financement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent ce dépassement du crédit d'investissement pour le trottoir de Pré-Chenaux, et son financement par les liquidités courantes, par main levée à l'unanimité.

2. Pavillons scolaires provisoires et financement ;

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal responsable des écoles, qui rappelle la mise en place dans l'urgence, durant l'été 2012, afin de garantir la scolarisation des enfants de la Commune, de 4 éléments de « Portakabin » qui ont été loués et installés non loin du bâtiment de l'administration communale.

Bien que l'Etat de Fribourg octroie une subvention annuelle de Fr. 6'350,40, les frais inhérents à la location de ces pavillons scolaires s'élèvent encore à Fr. 89'690,--, y compris les frais de chauffage, pour l'année scolaire 2014-2015 (et non 96'240,00 comme précisé dans le journal communal de novembre).

Le Conseil communal propose de financer cette somme au moyen des liquidités courantes.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le financement par les liquidités courantes de la location de ces locaux provisoires par main levée à l'unanimité.

3. Construction d'une nouvelle école : procédure d'appel d'offres « concours » et financement ;

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal responsable des écoles qui confirme que le Conseil communal soumet aux citoyens de la Commune la demande d'octroi de Fr. 270'000,-- afin de financer la deuxième partie des démarches relatives à la construction de la nouvelle école.

Cette somme doit permettre de couvrir les frais correspondant aux appels d'offres « concours » et ceux des mandataires. Elle sera financée par les liquidités courantes. Elle se compose comme suit :

- Assistance au maître d'ouvrage pour l'organisation de la procédure	Fr.	52'500,00
- Frais d'honoraires, somme des prix, géomètre, maquettes	Fr.	137'500,00
- Honoraires d'architecte, ingénieur civil, ingénieur électricité et chauffage	Fr.	280'000,00
- Montant total	Fr.	470'000,00

Un crédit de Fr. 200'000,00 a d'ores et déjà été alloué en décembre 2012.

4

Au terme de ces explications, Mme Berthe Fasel relève que si la Commune avait entretenu ses bâtiments, le bâtiment de l'école serait encore occupé.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement de Fr. 270'000,-- et son financement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent cet investissement du coût de la procédure d'appel d'offres concours et son financement, par main levée à l'unanimité.

4. Travaux de stabilisation et de réfection de la base du captage d'eau potable des Ciernes, et financement;

Parole est donnée à Mme Anne-Laure Magnin, Conseillère communale responsable de l'eau, qui explique que suite à une forte érosion au pied du captage d'eau potable des Ciernes, la réalisation d'un caisson en bois est nécessaire, avec remplacement d'une conduite. Ces travaux seront assumés par le Triage forestier de la Sionge et le service de la voirie, pour un montant total devisé à Fr. 30'000,00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le financement des travaux de stabilisation et de réfection de la base du captage d'eau potable des Ciernes et leur financement par main levée à l'unanimité.

5. Achat d'une motopompe pour le CSPI Sâles-Vaulruz et financement ;

Parole est donnée à Mme Anne-Laure Magnin, Conseillère communale responsable du Corps sapeurs-pompiers Sâles-Vaulruz, qui confirme qu'il s'agit du remplacement de deux anciennes motopompes militaires datant de 1958 par une motopompe ULTRA POWER nouvelle génération, automatisée.

Le coût de cet investissement est de Fr. 46'500,-- financé comme suit :

- ✓ subside octroyé par l'ECAB de Fr. 15'430.-- ;
- ✓ le solde de Fr. 31'070,-- prélevé sur les réserves du CSPI Sâles-Vaulruz au prorata des deux communes, soit :
 - Commune de Vaulruz Fr. 12'740,-- ;
 - Commune de Sâles Fr. 18'330,--.

Ce sont les réserves accumulées durant ces 3 derniers exercices qui permettront de financer cet investissement dans sa totalité.

M. Willy Carrel, Cdt du feu, confirme à M. Antoine Dévaud que les anciennes motopompes seront mises en vente.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le financement de l'achat d'une motopompe pour le CSPI Sâles-Vaulruz et le financement proposé, par main levée à l'unanimité.

6. Assainissement de la fosse à lisier du Champ du Pâquier, et financement ;

Parole est donnée à M. Michel Geinoz, Conseiller communal responsable des domaines, qui confirme que la ferme du Champ-du-Pâquier dispose d'une fosse à lisier en sous-sol, située sous l'avant-toit devant la ferme. Cette fosse nécessite une réfection, car d'une part son étanchéité n'est plus garantie, et d'autre part la dalle montre des signes évidents de dégradation. Le Conseil communal demande un crédit de Fr. 65'000.- pour la réfection de cette fosse, afin de garantir la sécurité des exploitants et le respect des normes environnementales. En effet, une suspicion de pollution de la Sionge depuis cette fosse est également relevée.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes.

M. Gilbert Chollet se demande si le nombre de bêtes comptabilisé sur ce domaine n'est pas nettement supérieur à ses capacités, il propose que cette fosse demeure simplement inutilisée.

M. Geinoz précise que le problème n'est pas lié au volume de la fosse. Il n'est pas possible de la canceler pour des raisons de niveau, la deuxième fosse ayant été construite trop haute, il faudrait une préfosse pour le pompage. La solution proposée ce soir d'assainir la fosse existante est donc la plus simple.

M. Chollet pense que l'ingénieur a bon dos.

M. Geinoz rappelle que les capacités de la fosse n'ont rien à voir avec l'assainissement demandé. La Commune ne demande pas une dépense pour du bétail qui ne correspond pas à la ferme, mais bien pour un assainissement.

Il n'y a pas d'autre question.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement et son financement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent le financement de l'assainissement de la fosse à lisier du Champ-du-Pâquier et le financement proposé à la majorité (2 abstentions).

7. Acquisition d'une saleuse/sableuse, et financement.

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, Conseiller communal responsable des routes, qui informe que la saleuse/sableuse actuelle est en mauvais état, elle date des années 1980, elle n'est plus réparable. Le Conseil communal propose l'acquisition d'une nouvelle machine d'un coût de Fr. 29'000.--, financé par les liquidités courantes.

Parole est donnée à la Commission financière, qui préavise favorablement cet investissement, et recommande son approbation.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent l'acquisition d'une saleuse/sableuse et le financement proposé, par main levée à l'unanimité.

2.d) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2014

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, Vice-syndic responsable des finances, qui résume le budget des investissements 2014 :

Recettes	Fr.	2'171'940,00
Dépenses	Fr.	751'780,40
Excédent des charges	Fr.	1'420'159,60

Les investissements votés précédemment et non encore effectués ont été reportés.

6

Concernant le point 1. des investissements soumis ce soir, M. Bovigny précise encore que par souci de transparence, les dépassements d'investissements doivent être soumis en assemblée communale selon la législation en vigueur dictée par la Loi sur les communes.

Au terme du vote de ces 7 investissements présentés ce soir, et sur la base du préavis de la Commission financière, les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité les budgets de fonctionnement et des investissements 2014, tels qu'ils ont été soumis.

4. Présentation de la planification financière 2014 – 2018

M. Claude Bovigny, Vice-syndic, présente cette planification financière 2014-2018. Globalement, pour les prochaines années, des budgets déficitaires sont à prévoir dans le même ordre de grandeur. A partir de 2017 le déficit budgétaire va augmenter.

Actuellement les comptes communaux enregistrent une fortune par habitant qui va se transformer en une dette par habitant.

Les projections d'investissements suivants ont été comptabilisées :

- giratoire de la Croix-Verte ; routes communales ; nouvelle école ; route de la Chapelle ; réseau d'eau potable, extension de la zone artisanale et ventes des parcelles de cette zone.

Cette planification financière est approuvée par le Conseil communal, elle est soumise à la Commission financière et à l'assemblée communale à titre indicatif. Il s'agit pour le Conseil communal d'un outil actuel et futur pour le calcul de l'impact des investissements consentis sur les comptes communaux.

5. Divers

M. Antoine Dévaud, au vu des articles parus dans la presse, demande ce qu'il en est du projet en zone artisanale de Abadia SA pour la construction d'un bâtiment administratif, d'un bâtiment industriel et d'une fourrière avec garage souterrain. Et en cas de non exécution de ces travaux, comment la Commune va réagir ?

Par ailleurs M. Dévaud relève que les travaux de réfection de la route de la Gare-du-Sud se déroulent au ralenti, qu'en est-il ?

Concernant cette dernière remarque, M. Jordan Syndic explique la complexité de ce chantier, le sous-sol enregistre de nombreux services qui ont été assainis pour l'ensemble du secteur, voire nouvellement raccordé pour le gaz, ce qui prend beaucoup de temps. Les immeubles sont maintenant tous raccordés aux EU selon le système séparatif. Dès octobre, ce chantier a connu un ralentissement car les mesures anti-bruit liées à la route cantonale ont fait l'objet d'un examen complémentaire par les Services cantonaux. La durée des travaux concernant une route en chantier au milieu d'un village est toujours trop longue.

M. Jordan confirme aussi à Mme Georgette Bussard que le rond-point de la Croix-Verte ne sera pas réalisé pendant cet hiver, les travaux vont reprendre à la meilleure saison afin de perturber le moins possible la circulation au travers de notre Commune.

M. Deschenaux , conseiller communal, relève que ce chantier est maintenant fermé jusqu'à fin janvier, le programme prévoit qu'il soit terminé en mai 2014.

Pour la première question de M. Dévaud, M. Claude Bovigny, Vice-syndic, confirme que le terrain en zone artisanale a bien été payé par le promoteur, et qu'un droit de préemption et de rachat a été inscrit pour une durée de 5 ans dès la transaction pour le rachat du terrain à 90 % de sa valeur de vente, comme cela est d'usage pour toutes les transactions de la Commune. Un projet a effectivement été déposé pour la mise en valeur de ce terrain, actuellement examiné au sein du SeCA. La Commune n'a aucune raison de réagir pour le moment, elle suit l'évolution de ce dossier.

On précise à Mme Thérèse Vionnet que l'extension de la zone artisanale est prévue en continuité de l'entreprise Pittet Frères SA, côté Sionge.

Concernant les voitures parkées le long de la route de Champ-Paccot, M. Jordan Syndic précise que les entreprises qui s'implantent en zone artisanale doivent prévoir les places de parc générées par leurs activités. Dans le cadre du projet Abadia SA, un parking souterrain sera construit.

M. Gilbert Chollet a remarqué que des panneaux d'interdiction de stationner ont maintenant été posés le long de cette route, sans grand succès.

M. Deschenaux, Conseiller communal, confirme la mise en place de ces panneaux au terme d'une procédure d'enquête publique. Dès maintenant les infractions à cette interdiction seront amendées.

Mme Nicole Gobet souhaite obtenir des informations sur la stratégie communale au niveau du maintien de la poste à Vaulruz.

M. Jordan Syndic confirme que le Conseil communal regrette fortement le démantèlement de ce service dans notre Commune. De nombreux contacts ont été organisés ces dernières années entre la Commune et la Poste, de plus en plus suivis depuis le départ à la retraite de M. Descloux, buraliste. M. Jordan donne la parole à M. Claude Bovigny, vice-syndic, cadre au sein de la Poste pour toute question relative à ce dossier.

Mme Nicole Gobet s'est renseignée auprès de la Commune de Paudex qui a aussi vu son bureau de poste fermer, et qui a pu informer sa population dans des délais raisonnables. Mme Gobet regrette qu'à Vaulruz la population ait été mise devant le fait accompli très tardivement. Elle s'interroge sur les fuites qui sont intervenues dans ce dossier avant l'envoi du tout-ménage de la Poste informant de la fermeture de son bureau à Vaulruz. Elle déplore cette situation, et a l'impression que le Conseil communal a peu défendu ce dossier.

M. Bovigny Vice-syndic précise que quand la direction de la Poste rencontre une commune pour discuter de l'avenir du bureau de poste, c'est qu'un événement intervient (fin de bail ou départ à la retraite du buraliste). Lors de ces premiers contacts, la population n'est pas informée tant que l'on ne sait pas quelle solution va être retenue. Les Conseillers communaux sont tenus au secret de fonction. Pour Vaulruz, la fermeture du bureau de poste, qui sera remplacé dans les mêmes locaux par une agence postale, s'est faite très rapidement parce que le nouveau Service des curatelles Sionge et Rive Gauche a saisi l'opportunité de ces locaux qui se libéraient pour s'installer à Vaulruz.

Ce Service des curatelles devait initialement être basé à Marsens, mais finalement les locaux mis à disposition ne convenaient pas, il était à la recherche d'un local pour le 1^{er} janvier 2014. C'est pourquoi ce dossier s'est débloqué très vite.

M. Bovigny précise encore que la Poste de Vaulruz n'est pas fermée, elle est remplacée dans les mêmes locaux par une agence postale qui effectuera le 95 % des opérations qui se font actuellement à la Poste. Pour les clients commerciaux cela représentera par contre plus d'inconvénients.

M. Bovigny relève aussi que la Poste avait débuté des recherches de partenaires auprès des commerçants de la Commune, pour ouvrir une agence postale auprès de l'un d'entre eux, sans succès. Des critères aigus d'accès, de confidentialité et d'heures d'ouvertures étaient recherchés. Cette situation aurait pu déboucher

sur la mise en place d'un service à domicile organisé par la Poste. En parallèle à ces démarches, le Service des curatelles recherchait un local dans la région.

8

Mme Nicole Gobet relève que l'agence postale devra bénéficier d'un fonds de caisse afin d'assurer le service de retraits en espèces, elle regrette aussi le manque de confidentialité observé dans ces agences postales.

M. Bovigny confirme qu'effectivement le Service des curatelles devra gérer son fonds de caisse en fonction des prélèvements en espèces qui représentent un minimum garanti de Fr. 50,-- par client.

Au niveau de la confidentialité, M. Bovigny relève que la Commune et la Poste n'ont rien voulu cacher, mais que les choses sont allées très vite, chaque partenaire a fait du mieux qu'il a pu dans des délais très rapprochés.

On précise aussi à Mme Gobet que pour le fonctionnement de la nouvelle agence postale, le personnel du Service des curatelles est assermenté, le secret de fonction sera garanti.

Par ailleurs, l'ouverture du Service des curatelles a fait l'objet d'une mise au concours de deux postes de tuteur, et deux postes administratifs, lors des nombreux entretiens d'embauche pour ces postes, il a été précisé à ces personnes que leur bureau serait organisé à Vaulruz, dans les locaux de la poste. Il est clair que dès ce moment la confidentialité de la fermeture du bureau de poste serait difficilement préservée.

M. Bovigny relève encore que le lancement d'une pétition n'aurait pas remis en question cette décision. Lorsque la Poste fait une étude, elle est tenue d'observer la législation en vigueur, cela veut dire que le bureau de poste le plus proche doit se situer à 15 mn en transport public. Au vu de cet élément, il est certain que la Poste ne reviendra pas sur la décision prise à Vaulruz.

M. Bovigny informe que les personnes qui ne seront pas disponibles lors de la distribution de paquets ou mandats pourront demander une deuxième distribution gratuite à une heure de leur convenance.

M. Deschenaux, Conseiller communal précise à M. Michel Dunand que 115 candidats ont envoyé leur dossier pour repourvoir aux 4 postes de curateur et secrétaire-comptable.

M. Pierre Pittet, Conseiller communal responsable de l'aménagement, répond à Mme Berthe Fasel que son voisin, M. Kocher, a respecté toutes les conditions fixées dans le permis pour la transformation de son bâtiment sis à la Grand-Rue 61.

Reste uniquement les arbustes à planter devant la pompe à chaleur. Une vision locale a été effectuée dans le cadre de la délivrance du permis d'habiter, la Commune a effectué les contrôles qui relevaient de sa responsabilité. Par contre, les problèmes de voisinage entre Mme Fasel et M. Kocher ne concernent pas la Commune.

La parole n'est plus demandée, M. Jordan syndic remercie tout le personnel communal et ses collègues du Conseil communal pour le travail accompli durant cette année 2013. Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes fêtes de fin d'année, et formule ses vœux les meilleurs pour 2014.

L'assemblée est levée à 21.30 heures.

La secrétaire

Le président